



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
11 août 2022  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2022**

6-9 septembre 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

## Prorogations des programmes de pays en cours

### Note du secrétariat

#### Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Mauritanie et le Népal, du programme de pays commun pour Cabo Verde et du programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine, et de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Rwanda et l'Ukraine, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale.

La présente note informe également le Conseil d'administration des raisons motivant les propositions de prorogation de deux mois des programmes de pays pour le Brésil, la République centrafricaine, la Gambie, la République islamique d'Iran et Sao Tomé-et-Principe, faisant suite à des prorogations d'un an ; la proposition de prorogation de deux mois du programme de pays pour le Liban, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la proposition de prorogation de deux mois du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela, faisant suite à trois prorogations consécutives d'un an ; les propositions de prorogation d'un an des programmes de pays pour le Tchad et le Soudan, faisant suite à de précédentes prorogations d'un an ; et la proposition de prorogation d'un an du programme de pays pour le Burkina Faso, faisant suite à une prorogation de deux ans. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations.

\* [E/ICEF/2022/22](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



*Projet de décision*

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte de* la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Mauritanie et le Népal, du programme de pays commun pour Cabo Verde et du programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine, et de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Rwanda et l'Ukraine, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale.

2. *Approuve* la prorogation de deux mois des programmes de pays pour le Brésil, la République centrafricaine, la Gambie, la République islamique d'Iran et Sao Tomé-et-Principe, faisant suite à des prorogations d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Liban, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela, faisant suite à trois prorogations consécutives d'un an ; la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Tchad et le Soudan, faisant suite à de précédentes prorogations d'un an ; et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Burkina Faso, faisant suite à une prorogation de deux ans ; lesquelles sont toutes présentées dans le tableau 2.

Tableau 1

**Premières prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale**

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Angola	2020-2022	De janvier à décembre 2023 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Angola pour la période 2020-2022 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, afin d'aligner le cycle programmatique sur le plan quinquennal de développement national et de mieux s'adapter à la situation du pays.</li> <li>– La demande de prorogation du descriptif de programme de pays de l'UNICEF pour l'Angola vise à s'aligner sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'harmoniser le prochain cycle de programme de pays de l'UNICEF et le prochain plan quinquennal de développement mis en œuvre par le gouvernement.</li> </ul>
Guinée	2018-2022	De janvier à décembre 2023 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2018-2022 a été prorogé d'un an afin que l'équipe de pays des Nations Unies continue d'accompagner au plus près le Gouvernement de transition, notamment dans le processus de planification nationale, et que l'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable puisse répondre aux priorités nationales.</li> <li>– Afin d'aligner le programme de pays de l'UNICEF pour la période 2018-2022 sur le Plan national de développement économique et social et sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le descriptif de programme de pays a fait l'objet d'une demande de prorogation d'un an.</li> </ul>
Mauritanie	Mars 2018-2022	De janvier à février 2023 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite à un retard dans la finalisation du plan national, l'équipe de pays des Nations Unies en Mauritanie a décidé de reporter le lancement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En accord avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays</li> </ul>

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Népal	2018-2022	De janvier à février 2023 (prorogation de deux mois)	<p>des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ont ainsi demandé au Gouvernement d'appuyer la demande écrite de l'équipe de pays pour la prorogation du PNUAD portant sur la période 2018-2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La prorogation de deux mois du descriptif de programme de pays permettra au descriptif portant sur la période 2023-2027 de s'aligner pleinement sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> <li>– Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable devrait être achevé avant la fin de l'année 2022 et son contenu sera aligné sur celui du seizième plan national de développement, actuellement en cours d'élaboration.</li> <li>– La prorogation du descriptif de programme de pays lui permettra de s'aligner pleinement sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et de s'inspirer de son contenu. L'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA ont synchronisé leurs calendriers respectifs afin de présenter leurs descriptifs de programme de pays à l'occasion de la première session ordinaire de leurs conseils d'administration.</li> </ul>
Rwanda	De juillet 2018 à juin 2023	De juillet 2023 à juin 2024 (prorogation d'un an)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Afin de garantir son alignement sur les priorités du Gouvernement, la préparation du prochain Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a fait l'objet d'une demande de prorogation jusqu'au 30 juin 2024, acceptée par le Gouvernement au mois de décembre 2021.</li> <li>– À la suite de la prorogation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et afin d'aligner le programme de pays de l'UNICEF sur la stratégie nationale de transformation mise en</li> </ul>

Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF	Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures	Année ou durée de la prorogation approuvée	Motifs de la prorogation
Ukraine	2018-2022	De janvier à décembre 2023 (prorogation d'un an)	<p>place par le Gouvernement, le descriptif de programme de pays actuel fait l'objet d'une demande de prorogation d'un an.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Étant donné les fluctuations et les incertitudes qui caractérisent la crise humanitaire en cours, et en accord avec le Gouvernement ukrainien, le descriptif de programme de pays actuel fait l'objet d'une demande de prorogation d'un an. Cette prorogation permettra au bureau de pays de se concentrer sur le déploiement de ses interventions humanitaires et sur le personnel et la structure opérationnelle nécessaires à leur mise en œuvre.</li> <li>– L'équipe de pays des Nations Unies élabore actuellement un cadre transitionnel pour une période de 18 mois, entre 2022 et 2023, qui permettra d'orienter les efforts de coopération stratégique interorganisations.</li> <li>– La prorogation d'un an, jusqu'à la fin de l'année 2023, du descriptif de programme de pays de l'UNICEF permettra de s'assurer que le prochain programme de pays s'aligne sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies.</li> </ul>
Programme de pays commun pour Cabo Verde	2018-2022	De janvier à février 2023 (prorogation de deux mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– À la suite d'un retard dans la finalisation du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le descriptif de programme de pays commun ne pourra pas être présenté à l'occasion de la deuxième session ordinaire de 2022 des conseils d'administration du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNOPS et de l'UNICEF.</li> <li>– Afin de s'assurer qu'il s'inspire du contenu du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le nouveau descriptif de programme de pays commun sera présenté à l'occasion de la première session ordinaire de 2023 des conseils d'administration du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNOPS et de l'UNICEF.</li> </ul>

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine (programme de zone)	2018-2022	De janvier à février 2023 ( <i>prorogation de deux mois</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le descriptif de programme de zone actuel portant sur la période 2018-2022 fait l'objet d'une demande de prorogation de deux mois, visant à aligner le nouveau programme sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans l'État de Palestine, actuellement en cours d'élaboration.</li> <li>– Le processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été retardé. Les résultats devaient faire l'objet d'une version provisoire avant la fin du mois de juin 2022 et la signature du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est prévue pour le mois de septembre. Par conséquent, l'UNICEF espère présenter son nouveau descriptif de programme de zone à l'occasion de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration, ce qui lui permettra d'aligner son contenu sur le processus de coopération interorganisations.</li> </ul>

Tableau 2

**Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l'approbation du Conseil d'administration**

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Brésil	2017-2022 <i>(comprenant une prorogation d'un an)</i>	De janvier à février 2023 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été retardé. La version définitive des résultats devrait être présentée au mois de septembre 2022, avant la signature du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, attendue au troisième trimestre 2022.</li> <li>– Le descriptif de programme de pays du Brésil fait l'objet d'une demande de prorogation de deux mois, afin d'aligner l'élaboration du prochain descriptif sur celle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> <li>– Comme le PNUD et l'UNFPA, l'UNICEF au Brésil présentera son descriptif de programme de pays à l'occasion de la première session ordinaire de son Conseil d'administration, au mois de février 2023.</li> </ul>
Burkina Faso	2018-2022 <i>(comprenant une prorogation de deux ans)</i>	De janvier à décembre 2023 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Au mois de janvier 2022, un coup d'État militaire a profondément altéré l'environnement politique national et interrompu le processus consultatif qui devait aboutir à l'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> <li>– Le calendrier d'élaboration du deuxième Plan national de développement économique et social demeure incertain. Par conséquent, le PNUAD actuel a été prorogé d'un an pour permettre l'élaboration d'un nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable reposant sur un processus de consultation satisfaisant et répondant à l'évolution du contexte national.</li> <li>– La prorogation du descriptif de programme de pays permettra de garantir la continuité des activités de l'UNICEF dans le contexte national actuel et de conserver leur alignement sur la préparation du</li> </ul>

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
République centrafricaine	2018-2022 <i>(comprenant une prorogation d'un an)</i>	De janvier à février 2023 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a été retardée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et par l'instabilité et la dégradation du contexte sécuritaire depuis le mois de décembre 2020. Le descriptif final du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est attendu avant la fin du mois de septembre 2022.</li> <li>– Afin de s'assurer que leur contenu s'aligne sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA espèrent présenter leurs descriptifs de programme de pays en 2023, à l'occasion de la première session ordinaire de leurs conseils d'administration respectifs.</li> </ul>
Tchad	2017-2022 <i>(comprenant une prorogation d'un an)</i>	De janvier à décembre 2023 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le PNUAD actuel, qui porte sur la période 2017-2021/2022 a été prorogé d'une année supplémentaire afin de favoriser l'harmonisation entre le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2024-2028 et le nouveau plan national de développement, qui n'est pas encore finalisé.</li> <li>– Afin de s'aligner sur le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable portant sur la période 2024-2028 et de s'inspirer de son contenu, il est apparu nécessaire de proroger le descriptif de programme de pays actuel de l'UNICEF.</li> </ul>
Gambie	2017-2022 <i>(comprenant une prorogation d'un an)</i>	De janvier à février 2023 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En raison d'un retard dans l'élaboration du plan national de développement, le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ne devrait pas être achevé avant la fin du mois de juillet 2022, au plus tôt.</li> </ul>



<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA espèrent présenter leurs descriptifs de programme de pays en 2023, à l'occasion de la première session ordinaire de leurs conseils d'administration respectifs.</li> </ul>
République islamique d'Iran	2017-2022 (comprenant une prorogation d'un an)	De janvier à février 2023 (prorogation de deux mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La prorogation permettra d'aligner pleinement le cycle programmatique du nouveau descriptif de programme de pays sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, actuellement en cours de finalisation, qui nécessite un délai supplémentaire pour mener des consultations et perfectionner le Cadre de coopération, notamment le Cadre de résultats.</li> <li>– Comme le PNUD et l'UNFPA, l'UNICEF présentera son descriptif de programme de pays à l'occasion de la première session ordinaire de son Conseil d'administration, au mois de février 2023.</li> </ul>
Liban	2017-2022 (comprenant deux prorogations d'un an)	De janvier à février 2023 (prorogation de deux mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025 a été signé par le Gouvernement libanais et entrera en vigueur au mois de janvier 2023.</li> <li>– Afin de s'assurer que leur contenu s'aligne sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA espèrent présenter leurs descriptifs de programme de pays respectifs en 2023, à l'occasion de la première session ordinaire de leurs conseils d'administration.</li> </ul>
Sao Tomé-et-Principe	2017-2022 (comprenant une prorogation d'un an)	De janvier à février 2023 (prorogation de deux mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élaboration du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027 a été retardée et devrait s'achever avant la fin de l'année 2022.</li> <li>– Afin de s'assurer que leur contenu s'aligne sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable,</li> </ul>

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou durée de la prorogation proposée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
			l'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA espèrent présenter leurs descriptifs de programme de pays respectifs en 2023, à l'occasion de la première session ordinaire de leurs conseils d'administration.
Soudan	2018-2022 <i>(comprenant une prorogation d'un an)</i>	De janvier à décembre 2023 <i>(prorogation d'un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Étant donné la crise politique récente et en attendant un contexte plus propice à des consultations fructueuses avec les partenaires, le Bureau de la Coordinatrice résidente et les organismes des Nations Unies sont convenues de proroger le PNUAD actuel d'un an (jusqu'en 2023).</li> <li>– La prorogation d'un an du descriptif de programme de pays actuel permettra à l'UNICEF de mettre au point un nouveau descriptif pleinement aligné sur le prochain Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et inspiré de son contenu.</li> </ul>
République bolivarienne du Venezuela	2015-2022 <i>(comprenant trois prorogations d'un an)</i>	De janvier à février 2023 <i>(prorogation de deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2026 est en cours d'élaboration et devrait être achevé au deuxième semestre 2022.</li> <li>– Afin de s'assurer que leur contenu s'aligne sur celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF, le PNUD et l'UNFPA espèrent présenter leurs descriptifs de programme de pays respectifs en 2023, à l'occasion de la première session ordinaire de leurs conseils d'administration.</li> </ul>